

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-064

du 26 juillet 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 112

Vu les statuts de Haute-Corrèze Communauté,

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

Considérant que l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du

DÉCIDE

ARTICLE 1

Est approuvé le contrat à intervenir avec la société ENGIE SA relatif à la livraison du gaz à la médiathèque située 26 avenue Carnot à Ussel.

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} août 2024 renouvelable deux fois et ne pouvant excéder 3 ans.

ARTICLE 2

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée à monsieur le trésorier d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 26 juillet 2024
Le président,
Pierre Chevalier




REÇU LE
30 JUL. 2024
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)